

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 169

présenté par
Mme Huillier

ARTICLE 56

I. – À la fin de l’alinéa 31, substituer aux mots :

« ainsi rédigé : »

le mot :

« supprimé. ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de coordination avec l’article 32 *bis*.